

Décembre 2005

N° 10



Chemin du Château de Moiseau

**Dans ce numéro :**

<i>Etat civil – Calendrier des fêtes</i>	2	<i>L'office de Tourisme</i>	13
<i>La foire de la St Maurice - L'école</i>	3	<i>La Communauté de Communes</i>	14
<i>La vie de la commune– la voirie</i>	4	<i>Le Pays Civraisien</i>	15
<i>Les bâtiments</i>	5	<i>La page sociale</i>	16-20
<i>L'ADSL</i>	6	<i>Les associations</i>	21-29
<i>Le point sur le Bar-Hôtel-Restaurant</i>	7	<i>La page des gourmets</i>	30
<i>Le lotissement</i>	8	<i>Notre histoire locale</i>	31-32
<i>Les compte-rendus des conseils</i>	9-13	<i>Le mot du Maire</i>	33



Merry Christmas  
Joyeuses Fêtes

## L'état civil

### Décès

- JOUSSE André veuve BEALU, le 20 juillet (\*)
- BALUTEAU Lucie, le 25 juillet (\*)
- BRUGIER Marie veuve RAS, le 06 août (\*)
- BOISGONTIER Albert, le 03 septembre (\*)
- GUENIAT Denise veuve CRUGEAON, le 09 septembre (\*)
- MARTIN Gisèle, le 19 octobre (\*)
- GAUTHIER Eglantine veuve CHEVAIS, le 09 novembre (\*)
- GAUTRON Louis, le 18/11
- ROUCHER Gérard, le 22/11
- HEBRAS Joseph, le 11/12

(\*) ; Maison de retraite



## Le calendrier des fêtes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
			<b>Samedi 1</b>		
			Ouverture de la pêche Plan d'eau		
<b>Samedi 7</b>	<b>Dimanche 5</b>	<b>Dimanche 5</b>	<b>Samedi 8</b>		<b>Du 9 au 13</b>
Vœux de la Municipalité	AG Jumelage	Loto Comité des Fêtes / Pêche	Election Miss Pays Gencéen		Pèlerinage Comité des Fêtes / AFN
<b>Samedi 14</b>	<b>Dimanche 12</b>	<b>Samedi 11</b>	<b>Samedi 15</b>	<b>Dimanche 14</b>	<b>Samedi 10</b>
Concours belote Plan d'eau	AG Plan d'eau + Banquet	Carnaval Ecole+ Concert chorale	Soirée Foot ?	Banquet ACCA	Fête de la Musique ?
<b>dimanche 15</b>		<b>Samedi 18 / Dimanche 19</b>	<b>Dimanche 16</b>	<b>Samedi 20</b>	<b>Dimanche 11</b>
AG Foyer des Jeunes		Théâtre	Belote Aînés Ruraux	Journée Cyclo-Foot-Tennis	10ème Castelnarienne
<b>Samedi 21</b>	<b>Samedi 25</b>	<b>Vendredi 24 / Samedi 25</b>	<b>Samedi 22</b>	<b>Du 25 au 28</b>	
AG Cyclos	Belote Aînés Ruraux	Théâtre	Repas Aînés Ruraux	Week-end Cyclos	
			<b>Dimanche 30</b>		<b>Samedi 24</b>
			Randonnées Gençéennes		Voyage Aînés Ruraux / Comité des Fêtes

## La foire de la Saint-Maurice

**Elisabeth, Maryse, Michel et Thierry de LA BOULANGERIE TINGAULT ont annoncé de fort belle manière la X<sup>ème</sup> Edition de la FOIRE DE LA SAINT MAURICE. Qu'ils acceptent nos félicitations et plus vifs remerciements !**



Ah ! Si la Salle des Fêtes avait été plus grande.... !!!!

En effet, pour sa 10<sup>ème</sup> édition, notre FOIRE a eu à subir les caprices de DAME METEO, qui, le matin l'a arrosée généreusement, faisant regretter à certains l'exiguïté de la salle des fêtes.

Mais dès le soleil revenu, le public en

a fait de même et la présence de 145 convives au déjeuner a ramené le sourire sur les visages inquiets des organisateurs. Sourire, que la foule de l'après-midi bien qu'un peu moins importante que l'année dernière, a largement conforté. Il faut dire que les 80 exposants n'avaient pas ménagé leur peine pour faire admirer leur savoir-faire et les œuvres, voire les chefs d'œuvre en résultant. En parallèle, notre société musicale « LA CHATEAU-LOISE » et la BANDA de SMARVES avaient réuni leurs efforts tout au long de la manifestation pour animer celle-ci de façon magistrale créant ainsi une ambiance ultra-sympathique, rehaussée par la présence tout en sourire de Miss PAYS GENCEEEN.

Devant ce qui, une fois de plus, a été un succès, que tous les acteurs de la 10<sup>ème</sup> édition veuillent bien trouver ici les remerciements du COMITE DES FETES et de la MUNICIPALITE !

Suite à certains reproches, car nous

avons aussi connu cela, nous avons eu l'impression que certains n'avaient toujours pas compris qu'une fête comme la FOIRE de la SAINT MAURICE, non seulement, demande un gros travail de préparation et de mise en place, mais, en plus, exige un budget important (de l'ordre de 6000 €) assuré en très grande partie par auto-financement et qu'il faut donc générer des recettes pour faire face aux dépenses engagées.

Nous pensons qu'il n'était pas inutile d'apporter des précisions sur ce point.

En 2006, nous allons à travers la 11<sup>ème</sup> édition, fêter les 10 ans de notre Foire qui au fil des années est devenue l'évènement de fin septembre dans le Pays Civraisien et à ce propos nous serons heureux de recevoir du renfort sur le plan des idées, des exposants, des sujets à aborder...etc, etc...

Dans cette attente, le COMITE DES FETES vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2006.

## La fête de l'école

Notre dernière manifestation a été la grande kermesse de l'école du samedi 25 juin 2005 qui a été une réussite pour tous. Nous avons pu assister à un spectacle musical de qualité préparé par les enfants avec l'intervenante en musique, Sophie SABOURIN. Ensuite, le spectacle a continué sur le stade, les enfants nous ont régalié par leurs chants et chorégraphies, bien menés et préparés par l'équipe enseignante.

Une pyramide humaine, pour la plus grande surprise de tous a clos le spectacle des enfants.

Ensuite, petits et grands ont pu se divertir aux stands (pêche à la ligne, enveloppe, casse-noix, fléchettes, tirs aux buts, etc...) animés par diverses associations de Château Garnier que

nous remercions chaleureusement pour leur participation active.



L'après midi a continué par un évènement exceptionnel : une chorale à voix mixtes, créée pour cette occasion unique a interprété un petit répertoire après un mois de répétitions intenses. Les parents qui le souhai-

taient avaient en effet consacré un peu de leur temps pour l'apprentissage de quelques chansons, et nous avons pu profiter de leurs belles voix....

Après cet après midi musical, un buffet froid et une ambiance du tonnerre a pu clore la soirée.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête qui est l'affaire de tous : les associations de Château Garnier, les commerçants, la municipalité et les employés municipaux, l'équipe enseignante, ainsi que le personnel de l'école, les parents qui n'hésitent pas à donner leur précieux temps libre, et surtout les enfants qui apportent leur sourire et leur fraîcheur.

## La vie de la commune

### La voirie

#### Voirie communale

Ont été réalisés au 2<sup>ème</sup> semestre 2005, les travaux suivants :

- Route de « Chez Pibouille » (du stop du Bas Bourg au CR des Petites Forges) : 9 628.04 € TTC.
- VC de la Barrière (purges) :  
11 797.64 € TTC.
- VC de l'Épine (purges) : 7 415.20 € TTC.
- Route de Bernay (du Bas Bourg au CR d'Envaux) : 14 999.49 € TTC. (Financé par la Communauté de Communes sur les crédits alloués).

En novembre, des travaux d'entretien au PATA ont été réalisés sur les routes de St Martin et la Chapelle Bâton pour un montant de 5202.60 € TTC.

La Commission Voirie se réunira prochainement pour déterminer le programme 2006.

#### Voirie rurale

Sur ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, les travaux de voirie rurale annoncés dans nos bulletins précédents ont été effectués par l'Entreprise IRIBARREN pour un montant de 53 154.26€ TTC. La subvention d'état (DGE) a été versée à hauteur de 30% du montant HT des travaux réalisés soit :  
13 333 €.

Rappelons que l'estimation de la D.D.E au moment de la demande de subvention s'élevait à 64 286.20 € TTC. La T.V.A (8 229 €) sera reversée en 2007. Le coût à la charge de la commune sera donc de 31 592.26 €. Le coût des matériaux pour l'entretien des autres chemins s'est élevé à 1478.36 €.

#### Bordures

Des bordures ont été posées :

- Rue Alfred Bouchard : 3 015.09 € TTC.
- Route de Gencay de chez M. CAILLAUD au CR des Petites Forges : 34999.98 € TTC.
- Route de « Chez Pibouille » : 609.45 € TTC

La réactualisation du devis pour la 2<sup>ème</sup> tranche de pose de bordures à la cité va être demandée.

### La commission fleurissement

Quelques aménagements ont eu lieu pour les plantations du printemps, notamment le pont Route de Sommières, la pose supplémentaire de jardinières à la mairie, à la chaufferie et au monument aux morts.

Le plus important des travaux s'est effectué en novembre par l'entreprise Caillaud de Savigné. Des rosiers, pergolas avec glycines, clématites et autres ont été posés au square d'Amöneburg, mur du cimetière (côté chaufferie) et à la croix de la Route de Gencay (*détail des factures dans le prochain bulletin*).

Ce budget est en grande partie financé par l'enveloppe Communauté de Communes à hauteur de 3 196 €/an. Vos observations et idées sont les bienvenues.



### Les illuminations

Cette fin d'année, Château-Garnier s'est encore vu paré de lumière deci delà. Les gagnants au concours illuminations 2004 ont formé le jury 2005, et les résultats seront donnés lors des vœux de la municipalité.

Merci à tous pour votre contribution. Quant à la municipalité, l'investissement en décoration s'est porté cette année sur la rue du Moulin avec la pose de deux nouvelles prises de branchement et l'achat de deux décors.



## La vie de notre commune

### Le point sur les travaux des bâtiments

NATURE DES TRAVAUX	Coût TTC	Subv. Département	Subv. Etat + Fonds parlementaire	TVA récupérée	Reste à la charge de la commune
<b>INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>MAIRIE</b> Ouvertures, carrelage, zinguerie, ravalement, divers	31505.00€	4605.00 €	13200.00€	4878.00 €	8822.00 €
<b>ECOLE</b> Préau et cour, étanchéité et peinture	16144.00 €	7592.50 €	0	2500.00 €	6051.50 €
<b>LOGEMENT ECOLE</b>	20368.86 €	3066.00 €	1300.00 €	0	16002.86 €
<b>INVESTISSEMENT BUDGET HOTEL-RESTAURANT</b>					
Partie commerciale Castel					
• Changement hotte	943.00 €	0	0	0	
• Porte intérieure	326.90 €	0	0	0	
• Porte extérieure	1912.50 €	0	0	0	
• Prises électriques cuisine	14.80 €	0	0	0	3197.20 €

ENTRETIEN	NATURE DES TRAVAUX	COÛT
	<b>CASTEL</b> Rénovation de l'appartement : peinture, menuiserie, sanitaire, carrelage, remplacement fenêtres et volets	12172.38 €
	<b>ECOLE</b> Porte intérieure de la maternelle Divers travaux d'entretien	131.42 € 252.17 €
	<b>MAIRIE</b> Branchement électrique Peinture Divers travaux	867.10 € 82.05 € 13.71 €
	<b>PRESBYTERE + CIMETIERE</b> Matériaux pour grilles Réparation mur du cimetière (tablettes)	637.65 € 136.91 €
	<b>DEPENSES DIVERSES</b> Pour entretien	179.40 €

Plusieurs projets de rénovation sont à l'étude :

- Ravalement des bâtiments de la Poste et du Presbytère
- Restauration des murs du cimetière
- Réfection de la toiture du logement de l'hôtel restaurant

Il est à noter qu'une grande partie des travaux a été effectuée par les employés communaux (grille cimetière, chaufferie, réparation Castel, Ecole et Mairie).

**Une mention spéciale pour la fabrication des grilles de la chaufferie et du cimetière !**

## L'arrivée de l'ADSL à Château-Garnier

Depuis début décembre, les internautes castelgarniérois peuvent enfin profiter de l'internet à haut débit via leur ligne téléphonique classique : l'ADSL. Cette nouvelle technologie permet de surfer à très grande vitesse sur Internet sans bloquer sa ligne téléphonique.

Pour profiter dès maintenant de l'ADSL, il faut :

- **Un ordinateur**
- **Une ligne de téléphone classique**
- **Un fournisseur d'accès (FAI)**
- **Un modem ADSL** (sorte de passerelle entre votre ordinateur et votre ligne téléphonique).

Si pour la ligne téléphonique, vous n'avez pas le choix quant au fournisseur (seules certaines grandes villes

sont en dégroupage et ne dépendent plus de France Télécom), il n'en est pas de même pour les FAI.

En octobre, on dénombrait 9 fournisseurs d'accès : Alice, AOL, Cégétel, Club Internet, Free, Neuf Télécom, Noos, Télé 2, Wanadoo. Ces différents FAI se différencient par leur prix, la qualité de leur connexion et leur service après-vente.

Quelque soit le FAI choisi, outre l'accès classique à Internet avec un débit allant de 512 kilobits/s à 18 mégabits/s (Internet Max 2 +), il existe de nouveaux services qui peuvent y être associés, en particulier :

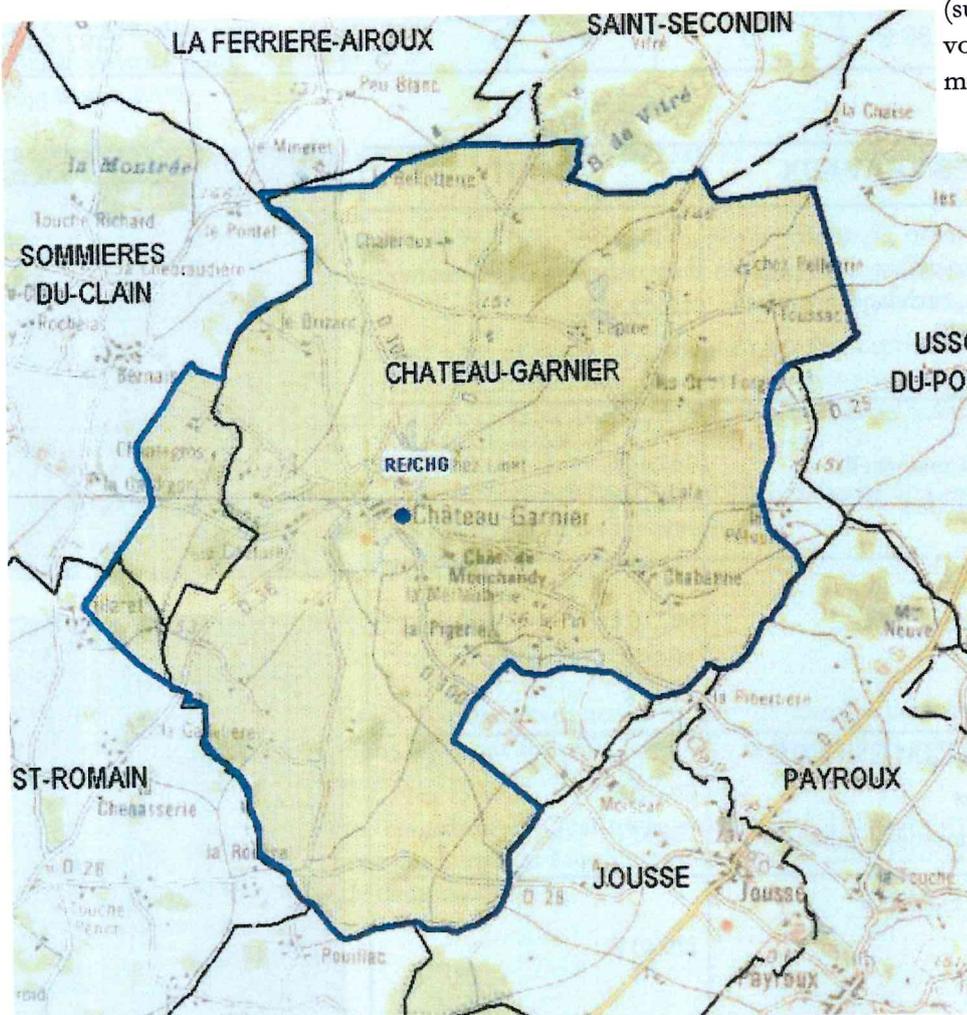
- **La téléphonie illimitée haut débit ou téléphonie sur IP** : Pour un abonnement relativement abordable (10 € TTC/mois chez Wanadoo), vous pouvez téléphoner gratuite-

ment sur tous les postes fixes en France.

- **La visiophonie illimitée** ; vous voyez votre correspondant s'il est lui-même équipé du même service
- **La télévision numérique.**

Il est également possible de téléphoner d'ordinateur à ordinateur gratuitement en utilisant des logiciels spécifiques ou encore pour des coûts relativement modiques d'ordinateur à téléphone classique en France ou à l'étranger (via des logiciels tels que Skype par exemple).

Bref, l'ADSL va révolutionner notre vie quotidienne. Mais attention certains services nécessitent des débits importants, qui ne peuvent être obtenus pour des abonnés situés trop loin du central téléphonique. Avant de s'abonner à certains services, tester (sur [degroup.test.com](http://degroup.test.com)) ou faites tester votre ligne pour connaître votre débit maximal possible.



**Couverture de  
l'ADSL sur  
Château-Garnier**

## *Le point sur le Bar-Hotel-Restaurant*

En 2004, suite à la mise en liquidation du Relais du Castel, la commune a acquis auprès du liquidateur la licence, le fonds et le matériel. Pour assurer une gestion plus rigoureuse de l'ensemble des bâtiments, la partie logement a été séparée de la partie professionnelle et est restée dans le domaine privé de la commune tandis qu'un budget annexe soumis à la TVA, a été créé pour la partie Hôtel Bar-restaurant. Après avoir étudié les propositions de reprise de plusieurs candidats, le Conseil Municipal a accepté la candidature de Mme PERRIN aux conditions suivantes :

- Etablissement d'un bail commercial signé le 15/02/2005 pour le Hôtel Bar-restaurant moyennant un loyer mensuel de 312,36 € H.T plafonné à 150 € les 24 premiers mois. Le dépôt de garantie est fixé à 747,16 € TTC.
- Vente du fonds et du matériel pour la somme de 14544 € payable en 144 mensualités de 101 € (acte signé le 15/03/2005)
- Location du logement à M. et Mme PERRIN pour un loyer mensuel de 350 €.

Enfin dans les conditions particulières du bail commercial, il est précisé qu'en cas de cessation de son activité commerciale, Mme PERRIN devra restituer à la commune son local à usage d'habitation.

Mme PERRIN a pris possession des locaux d'habitation et commerciaux fin février.

Dès le mois de Mai, la Mairie a été contactée par divers créanciers nous alertant sur les difficultés de règlement rencontrées par Mme PERRIN.

Au début de l'été, M. MEUNIER, Receveur de la Recette de Gençay, nous faisait part à plusieurs reprises de ses inquiétudes concernant le recouvrement des loyers du logement de M. et Mme PERRIN, de l'Hôtel Bar-restaurant et du paiement des mensualités concernant l'achat du fonds de

commerce.

Le 6 septembre, une réunion de concertation a été organisée à la Mairie avec M. MEUNIER, Mme PERRIN, le Maire et ses Adjoints. Au cours de cet entretien, les faits suivants ont été constatés :

- Régularisation des loyers du logement début septembre
- Aucun loyer versé concernant l'Hôtel Bar-restaurant. Absence de règlement du dépôt de garantie.
- Uniquement 2 mensualités versées concernant le règlement du fonds et du matériel.

A la date du 6/09 le montant des sommes dues à la commune s'élève à 2162.69 €. Mme PERRIN nous informe de ses difficultés professionnelles et familiales et déclare d'une part qu'elle compte être à jour de ses paiements d'ici le 15 septembre et d'autre part qu'elle souhaite cesser son activité au plus tôt. M. MEUNIER et les représentants de la commune ont pris acte de ses déclarations.

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 19/09/05, Mme PERRIN a donné son congé de l'Auberge du Castel à partir du 31/10/05. Elle y précisait également qu'elle se tenait à disposition pour établir un état des lieux et remettre les clefs.

Par la délibération du 29/09/05, le Conseil Municipal acceptait de réduire le préavis de résiliation du bail de 6 mois à 1 mois et prenait acte du congé de Mme PERRIN à partir du 31 octobre. M. Le Maire était chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour annuler la vente du matériel et du fonds.

Après avoir contacté différents conseillers juridiques, il s'est avéré impossible d'annuler la vente du fond et du matériel.

Constatant que Mme PERRIN avait ouvert le bar le 1er novembre en contradiction avec ses déclarations, M.

Le Maire accompagné de 2 adjoints a rencontré Mme PERRIN le 5 novembre pour lui faire préciser la date de remise des clés et de l'état des lieux ainsi que la date de son départ du logement. Il n'a pas été possible lors de cet entretien, d'obtenir un échéancier précis. Elle nous a cependant fait part de son dépôt de bilan imminent.

Le samedi 3 décembre, en présence de Maître BERNARD, Huissier de justice, l'état des lieux de l'Hôtel-Bar-Restaurant et du logement a été effectué ainsi que l'inventaire du matériel. Mme PERRIN a remis les clés de l'Hôtel bar-restaurant et du logement et nous a déclaré que les formalités de dépôt de bilan étaient en cours.

Mi décembre, au moment où ces lignes sont écrites, les faits avérés concernant cette affaire sont les suivants:

- Mme PERRIN a décidé de sa propre initiative de cesser son activité
- Le montant de ses dettes vis-à-vis de la commune est de 2723.49 € au 31/10/2005 (loyer commercial + dépôt de garantie + mensualités de la vente du matériel) auquel s'ajoute le montant restant dû pour le matériel et le fonds (13837€), soit au total 16560.49 €.
- La commune n'est plus propriétaire du fonds de commerce et du matériel.

Contrairement aux rumeurs frisant la diffamation, à aucun moment le Conseil Municipal n'a souhaité le départ de Mme Perrin ou agit dans ce sens. Il a simplement pris acte de la décision de Mme PERRIN de cesser son activité et entrepris les démarches nécessaires pour sauvegarder au mieux les intérêts de la Commune.

En attendant que les procédures en cours aboutissent, le Conseil Municipal a chargé le SICLER (organisme spécialisé dans l'aide à la reprise des commerces en milieu rural) de rechercher un repreneur compétent et fiable.

## *Le lotissement*

Les trois terrains vendus ont obtenu leur permis de construire et les travaux sont déjà commencés.

Un quatrième terrain est réservé.

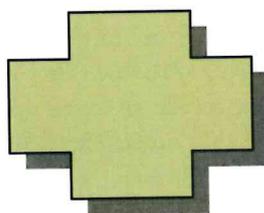
Il reste cependant un dernier lot. Avis aux personnes intéressées : Se faire connaître à la Mairie.



## *Modification du plan de circulation.*

Conformément à une décision du Conseil Municipal prise en concertation avec la majorité des riverains, la Rue Alfred Bouchard sera mise en sens unique de la route du Pin à la route de Jossé à partir du 2 janvier 2006.

D'autre part les zones de stationnement de la Rue de la Poste ainsi que leur signalisation vont être modifiés courant janvier.



Depuis août 2005, un **Masseur-kinésithérapeute** s'est installé sur notre commune.

**Madame Claire GUILLARD-SIEPER** reçoit sur rendez-vous dans son cabinet situé **rue de la Poste** dans le bas bourg de Château-Garnier, au numéro suivant : **05 49 87 02 12** (tél. et fax.).

Elle est présente au cabinet, généralement :

- Les lundis, mercredis et vendredis après-midi
- les mardis et jeudis matin.

En cas de nécessité, Mme **Claire GUILLARD-SIEPER** se déplace à domicile.

## Comptes-rendus des conseils municipaux

Réunion du 17 juin 2005

### Loyers :

Augmentation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet, le loyer du logement de l'école passe de 411.93 € à 431.75 €, celui des T 1 du presbytère passe de 199.15 € à 208.73 €, celui du logement rue de la Poste passe de 411.84 € à 431.65 €.

### Hôtel Restaurant :

Les régulations des chambres froides de l'hôtel restaurant vont être changées par M. Auzannet pour un montant de 344.44 € TTC.

### Chemins de randonnées :

M. Christian Bonnin est nommé responsable des circuits de randonnées.

### Redevance des ordures ménagères :

Suite à une réclamation, le Conseil Municipal rappelle que la redevance est due pour tout semestre commencé et pour toute personne payant la taxe d'habitation.

### Eclairage du stade :

8 ampoules doivent être changées et la location d'une nacelle doit être envisagée. Le coût par lampe serait de l'ordre de 220 à 230 € HT et 484.20 € HT pour la location de la nacelle. La commune participera à hauteur de 75% de la dépense. La nacelle étant sur place, le sapin qui crée une zone d'ombre sera élagué.

### Circulation :

Un modèle d'arrêté sera demandé à la D.D.E et les panneaux nécessaires devront être commandés pour la mise en place d'un sens unique rue Alfred Bouchard.

### Demande de local par Mme Guillard, Kinésithérapeute :

Un local va être recherché pour que Mme

Guillard, Kinésithérapeute installe un cabinet secondaire à Château-Garnier.

### Droit de passage au Bois de chez Pibouille :

Le Conseil Municipal souhaite que les propriétaires concernés par le droit de passage partant de la Route de Bernay derrière la maison de M. Mme Bandoux jusqu'à l'aplomb des dernières maisons du bois de chez Pibouille fassent don de l'assiette de ce passage pour la création d'un chemin rural.

### Déchets verts :

Le terrain situé au Plan d'eau, entre les sapins et le chemin des Brandes pourrait être utilisé pour le stockage des déchets verts, un accès sera à créer sur le chemin.

### Interventions des conseillers :

Mme Chevais et M. Bernardie : Suite à la visite d'un technicien du SESAER, un devis estimatif concernant l'assainissement collectif à « Envaux » devrait être fourni fin septembre 2005.

Mme Ribardière : Souhaite que les employés communaux installent le podium et les tentes pour la fête de l'école (accord du Conseil Municipal) et signale que le portail du cimetière est abîmé.

M. Guinault : Souhaite revoir la présentation de l'entrée du Plan d'eau.

Réunion du 07 juillet 2005

### C.A.E. :

Le durée du temps de travail de Mme Lacoste, employée en contrat d'accompagnement dans l'emploi, passera de 26 à 35 heures au 1<sup>er</sup> août 2005.

### Participation pour voies et réseaux :

Suite aux travaux effectués route de Bernais et conformément au code de l'urbanisme, le Conseil Municipal fixe à 60 700.98 € HT la part du coût de la voie et

des réseaux à mettre à la charge des propriétaires fonciers. Les propriétés concernées sont celles situées à 60 mètres de part et d'autre de la voie, à l'exception de celles déjà desservies ou inconstructibles. La participation par mètre carré de terrain desservi est fixé à 3.24 € HT, revalorisable en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'appliquera lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

### Loyer du logement de la Poste :

Le loyer pour le logement de la Poste passe de 412 € à 431.65 € au 1<sup>er</sup> juillet.

### Lotissement :

Le prix des lots est fixé comme suit :

Lot. 2 d'une surface de 1 254 m<sup>2</sup> : 8975.69 € H.T

Lot. 3 d'une surface de 1 322 m<sup>2</sup> : 9 259.25 € H.T

Lot. 4 d'une surface de 1 372 m<sup>2</sup> : 9467.75 € H.T

Lot. 5 d'une surface de 1 398 m<sup>2</sup> : 9 576.17 € H.T

Lot. 8 d'une surface de 2 191 m<sup>2</sup> : 12 882.98 € H.T

Parcelle BN389 à vendre avec le lot 8 (57m<sup>2</sup>) : 237.69 € H.T

### Subvention à la cantine scolaire :

Un complément de subvention de 1 000 € est accordé à la cantine scolaire.

Réunion du 12 juillet 2005

Délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

Délégués : M. Audoux, M. Bonnin, Mme Léobet.

Suppléants : M. Vignaud, Mme Marchand et Mme Chevais.

## Suite des compte-rendus des conseils municipaux

Réunion du 26 août 2005

### Loyers :

Conformément au bail, le loyer pour le bureau de Poste passe de 813 €/an à 905 €/an au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

Le loyer pour le grand logement du presbytère passe de 245.80 € à 257.68 € au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

### Poste d'agent contractuel :

Le contrat de Mme Leboucher est reconduit pour 1 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2005.

### Lotissement :

Le nouveau lotissement située sur la route de Bernais portera le nom de « Lotissement des Bois de la Barrière ».

### Projet de création d'un commerce de Boucherie-charcuterie :

Une étude sur le coût de l'aménagement des bâtiments récemment achetés à M. Barrié va être réalisée par M. Bourdon.

### Poste d'agent d'entretien :

La durée de travail pour le poste occupé par Mme Sauzé passera de 32 heures/semaine à 33 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

### Garderie :

La commission « Ecole » élargie aux représentants des parents d'élèves et aux enseignants se réunira afin de revoir le fonctionnement de la garderie et notamment la tarification.

### Demande de M. Thomas Jean-François pour busage du fossé :

M. Thomas souhaite faire buser à ses frais le fossé le long de sa propriété, le Conseil Municipal émet un avis favorable et invite l'intéressé à déposer une demande auprès de la D.A.E.E.

### Interventions des conseillers :

M. Bernardie : demander à l'entreprise SIMON-NOBLE de vérifier le câble de commande de la fermeture du silo à la chaufferie. Il est difficile de voir dans le miroir situé au bas de la rue du Moulin quand les volets de M. Bris sont entrouverts.

M. Vignaud : Problème de rétention d'eau dans le caniveau nouvellement posé à la cité et débordement sur la chaussée.

M. Bonnin : Les bouches d'eau sont trop hautes au niveau du lotissement. Réponse de M. Vignaud : elles vont être réglées début septembre.

Mme Chevais : Prévoir l'entretien du terrain destiné à la zone artisanale.

Réunion du 29 septembre 2005

### Repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante :

Dans les locaux communaux (à l'exception des logements individuels et des bâtiments pour lesquels les permis de construire sont postérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 1997), le repérage des matériaux contenant de l'amiante et l'établissement d'un dossier technique amiante doivent être réalisés avant le 31 décembre 2005.

Au vu des devis fournis, le Conseil Municipal confie ces travaux à la SARL AUBIDEN de Poitiers pour un coût de 780 € TTC (éventuelles analyses en supplément).

### Eglise :

Les moteurs de volée des cloches ainsi que les battants sont très anciens et mettent l'installation électrique en court-circuit. La charpente du clocher a également besoin d'être consolidée. Des devis vont être demandés.

### Circuits de randonnées :

Le tracé établi en collaboration avec le syndicat du Pays Civraisien empruntant des chemins privés ou non praticables, le Conseil Municipal demande de revoir le projet.

### Aménagement au cabinet de Mme Guillard :

La possibilité d'aménager une rampe d'accès pour les handicapés sur le trottoir face au cabinet de Mme Guillard, Kinésithérapeute va être étudiée.

### Défense incendie :

Le diamètre et le débit des canalisations d'eau potable ne pouvant permettre l'installation de bouches incendie dans certains villages, notamment ceux de l'Epine et du Courteille, d'autres solutions doivent être envisagées.

Suite à la visite sur les lieux, en présence du Major Martin du SDIS, une mare appartenant à Mme Seine sise au « Courteille », pourrait constituer une réserve suffisante pour ce village. Une convention devra être signée avec le propriétaire et un aménagement devra être réalisé.

Pour le village de l'Epine, une réserve d'au moins 120 m<sup>3</sup> est à prévoir. Un devis a été demandé pour la fourniture et le transport d'une cuve. Un terrain devra être trouvé pour sa mise en place.

### Restauration de la croix du cimetière :

Une convention va être signée avec le Syndicat Mixte du Pays Civraisien pour la restauration de la croix Hosannière du cimetière, dans le cadre du programme européen LEADER + : la commune aura à sa charge 20% du coût TTC des matériaux ainsi que les repas des employés. Les travaux devraient commencer début novembre 2005.

### Cantine scolaire :

Suite au manque d'effectifs, entraînant des difficultés de trésorerie, un complément de 1 500 € est accordé à la cantine scolaire.

### Ecole de Pêche à Magné :

Les crédits n'étant pas prévus au budget, le Conseil Municipal ne peut accéder à la demande de subvention de l'école de pêche de Magné. Toutefois, avec l'accord de l'Association de Gestion du Plan d'eau, l'étang

## Suite des compte-rendus des conseils municipaux

communal pourrait être utilisé gratuitement en cas de besoin.

### Soutien à la ville de VERDUN :

Considérant que « la Nationale Voie Sacrée » (route nationale Bar-le-Duc Verdun) appartient à la nation et constitue un site majeur de la mémoire nationale, le Conseil Municipal apporte son soutien à la ville de VERDUN pour que cette voie ne soit pas déclassée en départementale.

### Hôtel – Restaurant :

Suite à la demande écrite de Mme Perrin de cesser l'exploitation de l'hôtel Restaurant au 31 octobre 2005, le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail commercial. A défaut de paiement de la totalité des sommes dues au titre de la cession du fonds de commerce, le Conseil demande que cette vente soit purement et simplement annulée. Le Conseil Municipal, confie au SICLER (Secrétariat d'Information des Collectivités Locales et Régionales) la mission de trouver un repreneur. La contribution pour cette mission est fixée à 1600 € HT, dont la moitié est pris en charge par le Conseil Général.

### Recrutement d'un C.A.E. :

Le recrutement d'un nouveau C.A.E est envisagé en remplacement de M. DUPONT et Mme LEBOUCHER.

### Interventions des conseillers :

Mme Chevais : Des pierres déposées dans le chemin du Brizard sont à étendre. Prévoir un balisage de part et d'autre du Pont Arnaud. Prévoir la réfection des bandes « STOP ».

M. Bonnin : Le chauffage fonctionne à l'église bien que la vanne soit fermée.

M. Vignaud : Etudier la possibilité d'améliorer le carrefour du CR de chez Linet avec la Route de Gencay.

M. Rouet : Voir la possibilité de réfection du chemin à hauteur de la Clinique vétérinaire.

### Réunion du 21 octobre 2005

#### Cessation d'activité de Mme PERRIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 29 septembre 2005, la cessation d'activité de Mme PERRIN avait été évoquée et qu'à cette occasion, différentes décisions avaient été prises. Considérant que la dite délibération n'apporte pas suffisamment de détails, le Conseil Municipal décide de l'annuler et d'adopter la suivante.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PERRIN a acquis le 15 mars 2005, de la Commune de CHATEAU-GARNIER, un fonds de commerce de café, restaurant, station service, traiteur, brasserie, restauration ponctuelle, banquets, exploité à CHATEAU-GARNIER (86), rue de la Poste, connu sous le nom commercial « AUBERGE DU CASTEL ».

Cette vente a été conclue moyennant le prix de 15 544.00 euros stipulé payable en 144 mensualités de 101.00 euros chacun du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 1<sup>er</sup> mars 2017, et à ce jour, 2 mensualités seulement ont été réglées.

Le fonds de commerce est exploité dans des locaux appartenant à la Commune de CHATEAU-GARNIER, en vertu d'un bail commercial consenti le même jour soit le 15 mars 2005, moyennant un loyer mensuel de 373.58 € TTC, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois, étant précisé que ce loyer était plafonné à 150.00 € par mois HT jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2007.

A ce jour, le dépôt de garantie de 747.16 € qui était stipulé payable au plus tard le 31 mars 2005 n'a pas été réglé, ainsi que les loyers. Seulement 2 mensualités sur le prix ont été réglées, malgré plusieurs relances du Receveur Municipal.

Par lettre recommandée en date du 21 septembre 2005, Mme PERRIN a informé la Commune de CHATEAU-GARNIER qu'elle cessait son activité à la date du 31 octobre 2005.

Monsieur le Maire a proposé à Mme PERRIN de résilier purement et simplement la vente du fonds de commerce et le bail commercial sus-énoncés, moyennant le rembour-

sement des deux mensualités versées sur la vente du fonds soit 101 € x 2, la commune prenant à sa charge les frais de l'acte de résiliation qui sera rédigé par Me COUVRAT, notaire à BUXEROLLES, ce qu'elle a accepté, par lettre en date du 21 octobre 2005.

Après en avoir délibéré : le Conseil Municipal décide de résilier purement et simplement la vente du fonds de commerce et le bail commercial consenti à Mme PERRIN et de lui rembourser la somme de 202.00 € représentant les 2 échéances payées sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les actes et pièces nécessaires à cette résiliation.

#### Restauration du clocher de l'église

Remplacement des trois moteurs de volée des battants des 3 cloches et consolidations de la charpente et des planchers : pour un total de : 6 631.35 € HT. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 37.5 % du montant Hors Taxe.

#### Réfection des bandes « Stop »

Les travaux de réfection des bandes « STOP » sur la voirie communale seront effectués par la D.D.E pour un montant de : 834.81 € TTC.

#### Réfection des voies communales

L'entreprise IRIBARREN effectuera des travaux sur certaines voies communales très détériorées, (fourniture et mise en œuvre de 6 tonnes d'émulsion de bitume au PATA) pour un montant de : 5 202.60 € TTC.

#### Dissimulation des réseaux électriques Rue A. Bouchard, Rue Maisonnay, et Rue du Moulin.

L'inscription des travaux au programme FACE C 2006 pour un montant total de 99000€. Reste à la charge de la commune 8% du montant des travaux à réaliser soit : 7 920 €.

## Suite des compte-rendus des conseils municipaux

### Achat de containers pour tri sélectif

Acquisition de containers destinés au tri sélectif dans le cimetière, au dépôt, à la

Mairie et à la Salle des Fêtes pour un montant d'environ 550 €.

### Suppression d'un poste de C.E.C et création d'un poste de C.A.C

Les contrats C.E.C (contrat emploi consolidé) ne sont plus renouvelés. A partir du 05 décembre 2005, Monsieur Jean-Michel TEXIER actuellement en CEC bénéficiera du C.A.E (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) à raison de 35H/semaine avec prise en charge par l'état à hauteur de 90 % du salaire brut.

### Contrat assurance statutaire CNP

La commune de Château-Garnier est assurée auprès de la Caisse National de Prévoyance (CNP). Le contrat CNP version 2006 sera renouvelé pour les agents affiliés à la CNRACL.

### Défense Incendie

Une convention a été signée entre la commune et Mme SEINE pour l'utilisation d'une mare en réserve incendie au village du Courteille, la commune s'engage à effectuer les travaux pour l'accès et le puisage.

Pour le village de l'Epine, un accord a été trouvé avec M. et Mme SMITH pour l'installation d'une citerne de 100m<sup>3</sup> sur le terrain cadastré AP48.

### Facturation garderie à compter du 1er novembre 2005

Suite à la réunion entre les représentants du Conseil Municipal, les représentants des parents d'élèves, les enseignants et la commission des écoles, la réorganisation de la garderie est envisagée comme suit :

Les horaires de la garderie périscolaire restent inchangés :

- De 8h00 à 9h05
- De 16h30 à 18h00

A partir du 1 novembre, l'inscription à la garderie est obligatoire et une cotisation trimestrielle forfaitaire d'un montant de 5 euros sera demandée à chaque famille utilisant les services de la garderie (payable en novembre, février et avril).

Cette cotisation donne droit à 10 unités (1½ heure) garderie gratuites par trimestre et par famille.

Au-delà, les unités garderies seront facturées 0.50cts d'euros par ½ heure (au lieu de 0.60cts).

La gratuité de la garderie périscolaire continue d'être appliquée pour les plages horaires suivantes :

- Le matin de 8h30 à 9h05
- Le soir de 16h30 à 17h00

Pour les enfants inscrits au transport scolaire et restant à la garderie, le mode de facturation est identique en dehors de leurs heures de ramassage. Ils devront donc être inscrits et payer la cotisation trimestrielle forfaitaire.

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

Renouvellement auprès du Crédit Agricole, de la ligne de crédit de trésorerie de cent mille euros (100000 €) destinée à payer les travaux et acquisitions, dans l'attente du versement des subventions

### Achat de jeux pour la garderie

Un montant de 100 € est accordé pour l'achat de nouveaux jeux destinés à la garderie périscolaire.

### Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

#### **Dégâts aux bâtiments dus à la sécheresse de 2005**

Suite à de nombreux bâtiments présentant des désordres importants dus à l'été 2005 ayant un rapport avec la sécheresse, des propriétaires se sont manifestés et ont déposés un dossier : Monsieur BONNIN Christian, Monsieur CHASSAGNE Jean-Claude, Monsieur RIGOLLET

Jérôme, Monsieur ROUET Michel

Une demande auprès de Monsieur le Préfet, pour le classement de la Commune de Château-Garnier en zone sinistrée va être demandée.

### Réalisation d'un emprunt de 15000 €

Un emprunt de 15 000 € va être réalisé auprès de Crédit Agricole pour financer les travaux sur le bâtiment à usage d'Hôtel Restaurant.

### Interventions des conseillers

- M. DEVERGE : le transformateur de la Roche n'est toujours pas installé. Réponse : en attendant l'installation de ce transformateur, un branchement provisoire sera réalisé sur l'ancien réseau.
- Mme CHEVAIS : des buses sont bouchées au « Courteille »  
Trouver un moyen pour dissimuler les poubelles à la salle des fêtes.

Réunion du 18 novembre 2005

### Signalétique

Une réflexion sur les noms des rues et la signalisation des villages à partir du bourg va être engagée.

### Chemins de randonnées

Le projet de circuit de chemins de randonnées, représentant quelques incobérences, notamment au niveau des villages de la Gadelière et de la Folatière va être revu. Ce circuit se nommera « Le Routin du Père Brochille »

### Remboursement par l'association de gestion du Plan d'eau des heures effectuées par Mme LA-COSTE.

Les heures effectuées par Madame LA-COSTE, actuellement en CAE vont être remboursées par l'Association de Gestion

## Suite des compte-rendus des conseils municipaux

du Plan d'Eau Communal à raison du coût réel soit 1.75 € de l'heure pour le mois de juin et 1.85 € de l'heure pour juillet, août et septembre. Le montant total à rembourser s'élève à 679.68 €

### Couverture du logement de l'Hôtel-Restaurant

Les travaux sont confiés à l'entreprise CHEVAIS de CHATEAU GARNIER pour un montant de 5126.24 € TTC.

### Arboretum de l'école

Les ardoises cassées, ainsi que les arbres morts vont être remplacés. Quelques arbres supplémentaires seront plantés.

### Arbres au stade

Les acacias morts ou déracinés par la tempête de 1999 vont être remplacés. L'implantation de nouveaux arbres sera effectuée de manière à ne pas nuire au bon fonctionnement de l'éclairage et en respectant les directives du district de Football.

### Demandes de subventions

Il n'est pas donné suite aux demandes de subventions formulées par : l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Gençay, la Ligue contre le Cancer et la Route historique des Abbayes. D'une part, les crédits ne sont pas inscrits au budget et ces Associations sont déjà subventionnées par des organismes dont dépend la commune.

### Clôtures de la lagune

Par mesure de sécurité, la lagune d'assainissement doit être clôturée du côté du bois. Des devis vont être demandés.

### Rénovation de la croix du cimetière

Conformément à la convention signée avec le Syndicat Mixte du Pays Civrasiens, la commune fournira aux ouvriers, les repas de midi. Ces repas seront pris à la Maison de Retraite « La Réverie ».

### Modification de l'installation et de l'abonnement téléphonique

Avec l'arrivée de l'ADSL, les installations téléphoniques de l'école et de la Mairie doi-

vent être modifiées, l'abonnement à E. BOX pour 10 € par mois est prévu.

### Tour de table

• Thierry BACHELIER : A quel moment placer les décors sur la scène de la Salle des Fêtes pour le théâtre.

Réponse : Après les vœux du Maire (Samedi 07/01/06 15 h) donc vers le 15.01.06

• Christian BONNIN : Des graviers sont demandés entre chez Monsieur et Madame BARRIE et NEVEUX

Réponse : il s'agit d'un chemin privé.

• Claudine CHEVAIS : Le Secteur paroissial demande de raccourcir les pieds du Cierge Pascal

• Isabelle RIBARDIERE : Prévoir un sapin pour l'arbre de Noël de l'école

Réponse de Monsieur BERNARDIE : Pour les sapins, il faut voir M. Joseph BENETEAU à la Gadelière



OFFICE DE  
TOURISME

## L'Office de Tourisme

L'office de Tourisme vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005.

Nous avons terminé l'année 2005, ensemble à Château Garnier le 25 novembre, par notre Assemblée Générale Annuelle. Merci à vous tous les amis, Merci pour votre accueil chaleureux qui fait chaud au cœur des bénévoles.

Dans le domaine touristique, mon vœu pour l'année 2006, c'est de voir croître l'activité économique en Pays Gençéen. Les activités et touristique vont de paire.

Soyons positifs et constructifs dans nos actions.

Je rappelle mon propos, que certains d'entre vous ont déjà entendu : « il n'y a pas de développement durable de l'économie touristique, sans l'adhésion des populations locales ».

A tous les résidents de Château-Garnier, je souhaite de bonnes fêtes de Noël en famille, joyeux nouvel an, bonheur, santé et réussite dans vos projets.

Jacqueline LIAIGRE.

**OFFICE DE TOURISME \*\* de Gençay & son  
Canton**

Place du Marché – 86 160 GENÇAY

☎ : 05.49.59.47.37 - Fax : 05.49.36.01.29

Internet : <http://www.tourisme.fr/gençay>

Email : [gençay@wanadoo.fr](mailto:gençay@wanadoo.fr)

## *La communauté de Communes*

### **Bilan des opérations d'investissement fin 2005**

L'année 2005 a été marquée par un ralentissement des investissements et des programmes travaux. Ceci n'est pas du au fait de la Communauté de Communes mais des délais d'instruction des dossiers de subventions que ce soit les services de l'Etat ou du Conseil Général. Par exemple, la Communauté de Communes vient juste de recevoir l'arrêté de subvention de l'Etat pour la réalisation du bâtiment « Farci Poitevin » à Sommières du Clain ; le dossier de demande d'aide avait été déposé début 2004.

Cependant plusieurs programmes de travaux ont débuté depuis l'été ou vont être lancé rapidement :

#### **Aménagement de la ZA Verneuil à Gençay**

Ce dossier a évolué avec le temps. Le programme initial prévoyait l'aménagement de 2 lots, il y en aura au final 4 dont 3 étant déjà réservés (2 activités commerciales et 1 activité artisanale).

Coût des travaux et frais : 240 000,00 € HT

Subventions (Europe et Département) + autofinancement de la Communauté : 140 000,00 €

La différence sera compensée par la vente des lots.

Fin des travaux : décembre 2005

#### **Aménagement du Centre Culturel La Marchoise à Gençay**

Les premiers dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Europe en décembre 2003. Aujourd'hui les différentes subventions étant accordées le programme de travaux peut être engagé.

Coût des travaux et frais : 650 000,00 € HT

Subventions (Etat, Contrat de Territoire et Département) : 350 000,00 €

Communauté de Communes : 300 000,00 €

L'appel d'offre pour les travaux est en cours. Les travaux devraient débuter en début d'année pour une durée de 10 mois.

Rappel des travaux : création d'un bâtiment d'accueil et de liaison (entre les deux bâtiments existants), réaménagement du bâtiment actuel (bâtiment face aux terrains de tennis) pour l'accueil des différents ateliers et salles de musique

#### **Construction d'un laboratoire de farci poitevin à Sommières du Clain**

Le permis de construire va être déposé par l'architecte et un appel d'offre pour les travaux devrait être lancé au cours du printemps 2006.

Coût des travaux et frais : 440 000,00 €

Subventions (Etat et Département) : 170 000,00 €

#### **Vente de terrains sur la ZA Galmoisin à St-Maurice**

Depuis l'automne 4 demandes ont été formulées pour l'acquisition de terrains :

la commune de St-Maurice pour la construction de leur atelier communal,

- un atelier de fabrication de dallage
- un atelier de maintenance
- un atelier pour le contrôle technique des véhicules

Ces acquisitions sont en cours de réalisation.

#### **Construction d'un garage intercommunal**

Depuis le passage en régie de la collecte des ordures ménagères, les différents véhicules et matériels de la Communauté de Communes (tivolis, chaises, ...) sont stockés dans un garage loué sur la Commune de Gençay. Outre le paiement du loyer cette solution comprend quelques inconvénients notamment pas de possibilité pour le lavage des camions (ils sont lavés à la déchetterie mais sur une aire peu adaptée).

Il a donc été décidé de construire, près de la déchetterie, un garage intercommunal pour les différents camions et matériels de la Communauté avec une aire de lavage fonctionnelle. Ce dossier est actuellement à l'étude.

## Le Pays Civraisien « un territoire de projets »

Avec 40 communes sur son territoire, 25 886 habitants, le Pays Civraisien, qui a son siège à Civray, est l'un des plus importants et anciens de la Vienne. Animé par un comité syndical (le syndicat mixte du pays civraisien a été créé en 1979), il regroupe les quatre Communautés de Communes, elles-mêmes épousant les quatre cantons de Couhé, Gençay (sauf Usson-du-Poitou), Charroux et Civray et les trois Chambres Consulaires de la Vienne (CCI, Chambre de Métiers et Chambre d'Agriculture).

Cette organisation s'est inscrite tout naturellement dans les diverses Lois d'aménagement du territoire, car elle traduisait des relations déjà habituelles et anciennes.

Le rôle du Pays est d'agir comme structure de réflexion, de proposition, d'animation et de conseil. Il agit aussi pour fédérer les partenariats entre les organismes, comme les Chambres consulaires et les administrations.

Ainsi le Pays partage des compétences avec les Communes et Communautés de Communes dans des secteurs très précis, tels que l'économie, le tourisme, le patrimoine, l'environnement, la culture, l'insertion et la formation, les énergies renouvelables... et ce, dans le but d'agir au mieux sur un niveau de pertinence, donc d'efficacité.

Le Pays Civraisien ne porte pas de maîtrise d'ouvrage sur des projets. Il a un rôle de conseil et d'animation auprès des porteurs de projets. Le pays réalise des programmes collectifs tels l'aménagement des circuits de randonnées, la restauration du petit patrimoine bâti, la signalétique, la promotion des activités du territoire, les aides aux entreprises... Il a donc un rôle très complémentaire des communes et des com-

munités de communes, collectivités qui elles, portent les maîtrises d'ouvrage des équipements de services publics.

Présidé par André Sénécheau, Maire de Voullon et Conseiller Général du canton de Couhé, le syndicat mixte compte 28 membres avec un bureau composé de 9 élus dont les présidents des Communautés de Communes.

Dans le cadre de la reconnaissance administrative et juridique du périmètre du Pays, un Conseil de Développement a été mis en place en juin 2002. Composé de personnes de la société civile et du monde associatif, ses 60 membres organisés en commissions thématiques, réfléchissent au devenir du Pays à l'échelle de dix années en s'appuyant sur les données statistiques dans tous les domaines. Ce travail s'est traduit par la rédaction d'une Charte de Développement Durable du Pays Civraisien qui fixe les orientations de développement socioéconomique, culturel et environnemental à 10 ans. Cette charte favorisera la contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département (obtention de financements pour les projets publics et privés dans les domaines de l'aménagement du territoire).

L'organisation technique du Pays s'articule sur des moyens humains suivant les actions engagées, avec des postes de chargés de mission qui animent les procédures (le Pays compte 10 salariés permanents plus 5 salariés à la PAIO - insertion des jeunes -) ; avec des moyens financiers issus en majorité de dotations allouées par les partenaires (Europe, Etat, Région, Département)

Fort de cette structuration, le Pays a pu faire acte de candidature sur des procédures comme :

- LEADER +, programme européen sur le

thème du développement des « ressources naturelles et culturelles » du Pays sur 6 ans (2002/2007),

- Contrat de Territoire avec la Région,
- Contrat de Pays avec l'Etat,
- l'ORC (opération rurale collective de soutien aux activités commerciales et artisanales), avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Plus récemment le Pays a été retenu comme site pilote expérimental par la Région pour le développement des technologies du numérique (haut débit internet, Espaces Publics Numériques...).

Ces actions se traduisent par des contractualisations financières et par conséquent des crédits injectés sur et pour le territoire. En matière d'études pour le compte des 40 communes et des 4 Communautés de Communes, le Pays a réalisé une « Charte architecturale et paysagère », la « Charte de développement durable à 10 ans », un « Schéma d'organisation des services aux publics », un « Diagnostic des activités sportives ». Un « Programme Local de l'Habitat » est en cours d'achèvement.

Ainsi, sur toutes ces thématiques de développement, le pays pourra obtenir des financements pour les projets émanant des collectivités et des privés.

Le Pays Civraisien (il existe environ 25 pays en Poitou-Charentes) est donc considéré par ses partenaires (Département, Région, Etat et Europe) comme un espace pertinent de projets et de solidarité au service de ses concitoyens.

**Pour plus d'information sur le Pays Civraisien : 05.49.87.67.60.**

## La page sociale



### Chauffage au fioul : une aide à la cuve

Une aide de 75 € est accordée aux personnes non imposables qui se chauffent au fioul. L'achat de fioul doit être réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2005 et ce pour la résidence principale. Le formulaire de demande est à retirer à la trésorerie ou au centre des impôts, il doit être déposé et complété avant le 31 mai 2006 à la trésorerie.



### Téléphone fixe et mobile

A échéance du contrat, il suffit de 10 jours seulement pour changer d'opérateur tout en conservant le même numéro de téléphone, ceci dans le but de favoriser la concurrence actuelle. Loi n° 2005-882 du 2 août 2005.



### Vide Grenier

Désormais, les particuliers pourront vendre leurs objets personnels lors de vide grenier tout au plus 2 fois par an, à condition qu'ils aient leur domicile ou résidence secondaire dans la commune, l'intercommunale ou l'arrondissement départemental. Loi n° 2005-882 du 2 août 2005.



### Chèque Emploi Service Universel

Le chèque Emploi Service Universel des services à la personne est appelé à remplacer, en 2006, les différents mode de paiement de ce type qui existaient auparavant (CES et TES). Il permet de payer en toute légalité une large palette de prestations sans avoir à se préoccuper du versement des cotisations sociales, ou l'édition d'un bulletin de salaire.

Les CESU (Chèque Emploi Service Universel) se déclinent en 2 versions :

- Les chèques « en blanc » que les particuliers pourront acheter dans leur banque.
- Les chèques prépayés, qui correspondent à une somme d'argent précise.

Ces chèques peuvent servir à payer tous les travaux d'aide à la personne (garder son enfant, faire du ménage, repassage, jardinage, assistance au confort, etc...).



### Ceinture de sécurité pour les mineurs

La responsabilité de conducteur de voiture est engagée lorsque ses passagers de moins de 18 ans ne sont pas protégés par un dispositif de retenue homologué (siège enfant – ceinture sécurité). Une contravention de 4<sup>ème</sup> classe de 135 € est appliquée, sans retrait de point du permis de conduire.



### Permanence des week-ends du corps médical

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005, le centre de garde est pour notre secteur, situé à Joussé dans l'ancien cabinet médical en face de l'église.

**Fonctionnement** : tous les soirs de 20h00 à 8h00 du matin et les week-ends, du samedi 13 h00 à u lundi 8h00. Un médecin de garde sera contacté en composant le **05 49 38 50 50**, il prendra l'appel et conseillera le patient. Si nécessaire, le médecin de garde sera contacté, soit, il donnera un rendez-vous, soit, il se déplacera au domicile du malade. Le médecin généraliste sera de garde tous les soirs de 20h00 à 24h00, le samedi de 13h00 à 24h00, le dimanche et les jours fériés de 8h00 à 24h00. En dehors de ces horaires, c'est le médecin régulateur qui vous guidera vers les urgences si besoin.

Avec le **05 49 38 50 50** toujours un médecin à votre écoute 24h sur 24h.

**En cas d'extrême urgence composez le 15.**



## La page sociale (suite)

### Vienne – Habitat : Des subventions adaptées, comment les obtenir ?

#### Quel montant de subvention ?

Le montant de la subvention ANAH est calculée en appliquant à la dépense subventionnable, éventuellement plafonnée, un taux exprimé en pourcentage. Ce taux est variable selon les types d'intervention : **le taux maximum est compris entre 20 et 70%**.

La dépense subventionnable est calculée hors taxes : elle résulte des devis d'entreprises mais aussi, éventuellement, du devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que du coût des études techniques préalables.

Les plafonds de dépenses subventionnables sont fixés en fonction du nombre de la surface des logements subventionnable appartenant au propriétaire bailleur. Les plafonds de dépenses subventionnables sont forfaitaires pour les logements des propriétaires occupants. Les demandes de subvention ne sont recevables que si le montant de la dépense subventionnable atteint **1 500 € au minimum par dossier** sauf dérogations prévues.

#### Les engagements du propriétaire :

**Louer**, ou continuer à louer, le logement à titre de résidence principale **pendant 9 ans** au moins.

**Occuper le logement à titre de résidence principale** pour les propriétaires occupants pendant 9 ans au moins.

**Ne pas commencer les travaux** avant d'en avoir reçu l'autorisation écrite de l'ANAH.

Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté, **par des professionnels** et dans le délai de 3 ans suivant la date de la décision de subvention.

Ne pas louer au nu-propriétaire, à l'un des indivisaires ou à l'un des associés d'une société civile immobilière propriétaire.

Dans les cas de subvention majorée, des **engagements complémentaires** peuvent être demandés.

#### **Les propriétaires occupant bénéficient :**

- D'une liste de travaux subventionnables identiques à celle des propriétaires bailleurs,
- De plafonds de travaux subventionnables d'un montant de 11 000 à 26 000€ selon les cas.
- De taux de subventions variant de 20 à 70% selon le type d'intervention.

#### **MSA Vienne**

Les élections du 1<sup>er</sup> février 2005 ont conduit la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne à renouveler ses échelons cantonaux. Au nombre de 30, ces échelons réunissent des délégués communaux et cantonaux pour 5 ans. Ces délégués, hommes et femmes de terrain, sont des « relais » entre la MSA et les ressortissants agricoles.

#### Canton de GENCAY

##### Administrateur MSA :

M. Jean-Michel PAIRON

Nieul l'Epoir

M. Gérard SARDET

Marcay

##### Président :

M. Jean-Christophe RESSEGAND

Château-Garnier

Représentant le GAEC du chêne le roi

##### (1<sup>er</sup>) Vice-président :

M. Bernard COURTOIS

La Ferrière Airoux

##### (2<sup>ème</sup>) Vice-président :

Mme Marie-Annick BERTHOME

Sommière du Clain

##### Délégués :

M. Maurice ABONNEAU

La Ferrière Airoux

M. Bernard AUBERT

Gencay

M. Jean-Michel AYRAULT

Usson du Poitou

## La page sociale (suite)

M. Jean-Luc BILLAULT	Brion
M. Alain BIRE	St Secondin
M. Hubert BREVET	Usson du Poitou
M. Pierre BRUNET	St Maurice la Clouère
Mme Claudine CHEVAIS	Château-Garnier
M. Gilles CHEVAIS	Château-Garnier
M. Joël DELAGE	Brion
M. Robert DEVAUD	St Maurice la Clouère
EARL Montoux	St Secondin
M. Jean-Louis ELIAS	Sommières du Clain
M. Jean-Marie GERMAIN	Sommières du Clain
M. Michel GILLES	Gencay
M. Bruno GIRARD	St Secondin
M. Christian GIRARD	Magné
M. Benoit GUERTON	St Maurice la Clouère
Mme Monique GUYONNET	Magné
M. Jean-Claude HILAIRET	Magné
M. Pascal LOCHON	Magné
M. Joël MARCHADIER	Sommières du Clain
M. Guy MARTIN	Usson du Poitou
Mme Sylvie MIGNON-RACAULT	Château-Garnier
Mme Marie-Béatrice MINGOT	Champagné St Hilaire
M. Serge MORILLON	St Secondin
M. Joël PETITTEAU	Usson du Poitou
Mme Anne-Marie RAS	Champagné St Hilaire
M. Philippe TABARIN	La Ferrière Airoux
M. Thierry THOMAZEAU	La Ferrière Airoux

### Animateurs MSA des échelons cantonaux :

- Nord et Centre Vienne : Sandrine BOUTARD : Tél. 05 49 44 56 15-[bastard.sandrine@msa86.fr](mailto:bastard.sandrine@msa86.fr)
- Sud Vienne : Robert MAUPIN : Tél. 05 49 44 56 25-[maupin.robert@msa86.fr](mailto:maupin.robert@msa86.fr)

### *L'aide aux agriculteurs en difficulté : Communiqué de l'ADASEA*

Des accidents climatiques, la baisse des cours, les modifications de la PAC...

L'évolution du contexte agricole a fragilisé de nombreuses exploitations dans le département. Si vous rencontrez des difficultés face à vos charges financières, sachez que vous n'êtes pas un cas isolé et vous pouvez encore agir.

#### **A qui m'adressez ?**

Depuis 1992, les organismes professionnels agricoles de la Vienne ont mis en place un dispositif départemental pour accompagner les agriculteurs rencontrant des difficultés financières sur leur exploitation. Cela se traduit par un bureau d'accueil tenu par l'ADASEA.

Ce dispositif est totalement gratuit. Il permet d'obtenir des aides financières et un conseil personnalisé.

**ADASEA : Béatrice MARTIN au 05 49 44 74 60**

#### **Quand contacter ?**

Ne pas attendre que la situation se dégrade : Dès le premier retard de paiement.

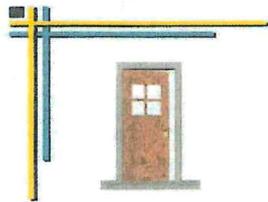
Que dois-je faire ?

Prendre contact avec l'ADASEA. Un conseiller fera le point avec vous de votre situation. Il vous accompagnera dans la recherche de solutions et dans vos différentes démarches.

**Ne soyez plus seul face à vos difficultés, parlez-en !**

## La page sociale (suite)

*L'association La porte ouverte et Open door - Réseau de soutien—Pals*



L'association La Porte Ouverte  
et  
Open Door - Réseau de Soutien - PALS

La Porte Ouverte fournit un soutien à ceux souffrant des effets de maladie à long durée aussi bien à ceux qui les aident.

Notre centre d'accueil au 18 rue Pierre Pestureau, Civray est ouvert chaque mercredi matin à partir 10 heures jusqu'à midi et offre un accueil, une tasse de café, un brin de conversation et une oreille attentive

Open Door—Réseau de Soutien-PALS fournit des personnes qui écoutent pour répondre aux besoins particuliers ou des crises parmi les résidents du Poitou-Charentes

Nous sommes toujours heureux de recevoir des nouvelles des gens qui peuvent nous aider financièrement, ou comme des aides ou comme personnes qui écoutent

PALS sont particulièrement actif dans les secteurs de Deuil, Crises de Famille, Dépendance, Solitude y compris isolement  
24 hour PALS répondeur téléphonique  
05 49 87 97 36



Le contact peut être fait par le site Web [www.opendoor4support.com](http://www.opendoor4support.com)  
à 18 rue Pierre Pestureau, Civray (chaque mercredi matin)  
email: [thelittlehouse@wanadoo.fr](mailto:thelittlehouse@wanadoo.fr)  
téléphone: 05 49 87 97 36



### Recensement des jeunes

Dans le mois de leur 16ème année, tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. C'est une démarche obligatoire. Le document qui vous sera remis est indispensable pour entrer dans certaines écoles et passer divers examens (permis de conduire, baccalauréat, concours...).

## La page sociale (suite)



### Association **L**ocale **P**our l'**A**ccession des **J**eunes à l'**E**m- **p**loi

*Accueillir – Conseiller – Orienter – Accompagner tous les jeunes du pays Civraisien  
rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et sociale  
tout en leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie.*

ALPAJE, association support de la PAIO depuis le 26 février 2004, est administrée par 18 membres et représentée par son président, Bernard GABORIT de Couhé. Elle contribue entre autres à la mise en œuvre des politiques d'insertion initiées par l'Etat, la Région Poitou-Charentes et le Pays Civraisien.

Au service des jeunes, des élus et des partenaires socio-économiques, elle dispose, pour mener à bien son action, d'une équipe de 4 professionnels de l'insertion :

\* Sylvie RODRIGUES, chargée d'accueil, assure le pré-accueil, la prise de rendez-vous, l'appui à la recherche documentaire, l'interface entre les conseillers, les jeunes et les partenaires.

\* Sylvie BESSERON, Hélène CAIL et Patrick MOREL, conseillers, apportent l'appui à la recherche d'emploi, aux démarches d'accès à la formation, à la mobilité, au logement et à la santé...

**Hélène CAIL** est la référente territoriale sur la Communauté de Communes de Gençay. Elle intervient sur le canton et reçoit entre autres sur rendez-vous tous les jeudis de 14H00 à 17H00 à la mairie de Gençay.

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2006**, elle sera présente le **mardi toute la journée** à la mairie et recevra en entretien les jeunes de **9 H 00 à 12 H 00** et de **13 H 30 à 17 H 00** de préférence sur rendez-vous.

Au delà de l'équipe des professionnels, A.L.P.A.J.E. met aussi à la disposition de jeunes, pour approfondir leur information, faire des recherches, son Centre de ressources documentaires basé au siège de l'association. Il est équipé de 3 ordinateurs connectés à internet (gratuit), tous les matins de 9H00 à 12H30.

Pour toutes informations complémentaires sur les services pouvant être apportés aux jeunes, vous pouvez contacter votre référent territorial ou Monsieur Patrick MOREL, Directeur de l'Association.

***Siège social : 8, Avenue de la Gare – BP 77 – 86400 CIVRAY - Tél : 05 49 87 39 67***

***Fax : 05 49 87 94 54 - Courriel : [alpaje-pays-civraisien@wanadoo.fr](mailto:alpaje-pays-civraisien@wanadoo.fr)***

## Voyage en Allemagne

Une quarantaine de personnes ont participé au voyage, dont Mme CHEVAIS Claudine, 1ère Adjointe représentant Mr AUDOUX, Maire de Château Garnier, Mr MESMIN Jean-Paul, Président du Folklore et dix de ses danseurs, Mme MARCHAND Claudette, Présidente du Jumelage et quelques membres du bureau.



Arrivée le samedi 19 juillet  
vers 11h30 : les retrouvailles



Les Anciens Français  
et Allemands  
sont toujours fidèles



les « Anciens » Jeunes sont  
toujours présents



Dimanche 10 juillet  
signatures officielles entre le Maire  
d'Autriche, Mme CHEVAIS, le Maire  
Allemand par intérim et le 2ème Ma-  
gistrat Italien.



Et toute cette cérémonie avec  
la participation fort appréciée  
de l'Eteurbeuil.

Remise de cadeaux



Remise de cadeaux



Mercredi 13 juillet

Dernière soirée en Allemagne.

La bière est bonne, profitons-en, le départ est proche, trinquons à la santé de ceux qui n'ont pas participé.



Jendredi 14 juillet, le grand départ.

Tout le monde est triste de se séparer, il y a même quelques larmes de versées, mais le séjour s'est bien passé et nous nous reverrons.....

Retour à Château Garnier le 15 juillet à 1 heure du matin.

Merci à tous ceux qui ont participé au voyage.

La Présidente



## L'A.P.E.



**L'A.P.E** (Association des Parents d'Elèves) a été créée il y a presque 3 ans, en janvier 2003, son principal objectif étant d'organiser diverses manifestations au profit de l'école de Château Garnier, elle peut aussi, pour les personnes qui le souhaitent, servir de lien entre parents et enseignants. Le bureau de l'APE est composé de 6 parents :

*Présidente : Agnès COGNEE, Vice-Présidente : Isabelle RIBARDIERE, Secrétaire : Nadia LE-LONG, Secrétaire adjointe : Gwendoline LACOSTE, Trésorière : Danielle LAFRECHOUX, Trésorière adjointe : Delphine BLANC.*

Le bénéfice de la fête de l'école a permis d'effectuer un don à la coopérative scolaire, contribuant à l'achat de nouveau matériel et à la possibilité de sorties diverses pour les enfants.



Nous rappelons que l'A.P.E organise aussi deux autres manifestations, l'arbre de Noël, puis le carnaval, qui aura lieu au mois de mars. Ces manifestations sont l'occasion de rencontres conviviales, et les réunions diverses permettent aussi aux parents de se rencontrer à plusieurs reprises et de créer des liens.

Alors n'hésitez pas à vous investir d'une façon ou d'une autre à l'A.P.E (la cotisation est de 5 euros). Pour cela, vous pouvez contacter l'un des membres du bureau.

Alors, à bientôt !

L'A.P.E

## Le Tennis



20 H30 à 22 H, ainsi que tous les dimanches matins.

**Les prochains matchs auront lieu à partir de 9 H les dimanches suivants :**

- Le 11 décembre à Couhé
- Le 18 décembre à Civray
- Le 8 janvier à Gençay
- Le 22 janvier à Gençay

Venez les encourager !

A vous tous, le Tennis-Club adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Après quelques hésitations, le tennis-Club a décidé de reconduire les cours d'été d'initiation tennis pour les jeunes de notre commune. Huit jeunes ont ainsi suivi avec assiduité les cours dispensés par un jeune animateur très motivé. Ce fut moins de jeunes licenciés que les années précédentes, mais des joueurs ayant un réel intérêt pour ce sport.

Comme les années précédentes, l'équipe des hommes va participer au championnat départemental d'hiver.

**Une nouveauté :** l'équipe aura désormais la possibilité de s'entraîner sur le terrain du gymnase de Gençay tous les mercredis de



## Communauté Locale Chrétienne



Le 30 octobre dernier, à Usson du Poitou, au cours de la messe de secteur, la nouvelle équipe de base a été installée officiellement par le Père Gérard MOUCHARD, Vicaire Episcopal, ainsi que les quatre autres communautés du secteur.

Les nouveaux responsables sont les suivants :

• 2 déléguées pastorales : Estelle ROYER et

Delphine BLANC

• Responsable des affaires matérielles :

Jacqueline VETAULT

• Chargée du service de la prière : Roseline DELAGE

• Service de la charité : Catherine MARTIN et Sylvie MIGNON

• Service de l'annonce de la foi : Jean-Christophe

RESSEGAND

A chaque renouvellement, de nouvelles idées arrivent,

complétant et enrichissant notre expérience. L'église dans son ensemble et les communautés locales en particulier portent le souci de développement humain de tous et de chacun dans notre diversité.

Il faut s'inscrire dans une succession, pour écrire notre histoire dans l'histoire de la communauté.

Nous souhaitons « bon vent » aux nouveaux responsables de la communauté locale.

Les membres

de l'ancienne équipe.



## Le Petit Théâtre

La saison 2005 a connu un grand succès, grâce, une nouvelle fois, à vos nombreux applaudissements.



Compte tenu de notre motivation, nous sommes remontés sur les planches afin de préparer notre nouveau spectacle que nous vous présenterons les 18, 19, 24 et 25 mars 2006.

Secrétaire : Laurence LUCQUIAUD,

Vice-secrétaire : Laurent SAULNIER.



Un nouveau bureau s'est mis en place :

- Président : Sébastien LAFRE-CHOUX,
- Vice-présidente : Bernadette DU-VERGER,
- Trésorier : Thierry BACHELIER,
- Vice-trésorière : Laure ROYER,

**Le Petit Théâtre vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour l'année 2006.**

## Union Sportive Gastelgarniéroise

Notre saison 2005-2006 commencée dans d'assez bonnes conditions sur le plan sportif prend actuellement une mauvaise tournure exclusivement en raison d'innombrables blessures qui rendent indisponibles trop de joueurs. Les conditions d'extrême sécheresse et de terrains durs pendant la préparation sont probablement responsables en grande partie de problèmes musculaires. A ce jour (15 novembre 2005) notre effectif compte 10 joueurs blessés indisponibles dont 8 titulaires de l'équipe 1.

Dans ces conditions, il est bien sûr difficile d'obtenir des résultats satisfaisants puisque nous avons maintenant d'énormes difficultés pour bâtir une équipe première compétitive. Cependant, nous faisons front et nous allons continuer de travailler en espérant des jours meilleurs. Avec un effectif au complet, nous visions au départ les premières places du classement de la 4<sup>ème</sup> division pour l'équipe fanion. Aujourd'hui, avec de tels problèmes, il nous faut revoir nos prétentions nettement à la baisse.

L'équipe réserve se comporte bien jusqu'à maintenant dans sa poule de sixième division où elle occupe la 4<sup>ème</sup> place. Il est cependant à craindre qu'elle soit bientôt tributaire du problème d'effectif évoqué ici.

Nos jeunes sont maintenant tous en entente avec l'organisation mise en place au Pays Charlois et qui regroupe plusieurs communes des environs. Cette formule nous apporte une grande satisfaction car les jeunes y sont bien encadrés et reçoivent une formation de qualité. A noter par ailleurs qu'un Car de ramassage passe à Château Garnier le mercredi, ce qui offre un confort supplémentaire aux familles. Nous remercions les quelques parents et dirigeants du club qui suivent régulièrement nos jeunes.

Parallèlement à cela, il faut saluer le dévouement de l'ensemble des dirigeants qui se donnent beaucoup pour la bonne marche du club ainsi que l'assiduité des joueurs en début de saison à

l'entraînement. Il ne faut pas se relâcher et nous devons continuer pendant l'hiver si nous voulons relever le défi malgré nos problèmes actuels.

Des travaux ont été réalisés au stade avant le début de saison : Carrelage et peinture dans la buvette, déplacement d'évier, mains courantes et buts repeints etc. Sur ce point, nous remercions les joueurs qui se sont investis dans ces tâches. Nous remercions aussi Monsieur le Maire et le Conseil Municipal dans son ensemble pour la participation financière à des interventions importantes et notamment pour l'éclairage du stade (lampes et nacelle), ce qui nous a

Ce fût un moment important puisque nous avons pu retrouver de nombreux anciens avec lesquels nous avons passé une journée formidable et nous remercions différentes époques importantes du club. Nous les remercions une fois de plus de leur présence.

Notre calendrier des fêtes et manifestations comprendra aussi cette saison : la choucroute le 3 décembre 2005, une soirée le 15 avril 2006 dont le thème n'est pas encore fixé, un tournoi de sixte en juin et probablement un méchoui début juillet.



permis de le maintenir compétitif et même de l'améliorer sensiblement. Merci également aux employés communaux pour la tonte du stade.

Concernant le stade et nos équipements, nous déplorons très fortement en revanche d'être régulièrement victimes de cambriolages (trois depuis le début de saison). D'autant plus que ceux-ci s'accompagnent souvent – comme la dernière fois – de dégradations importantes même lorsqu'il n'y a plus rien à voler.

Au registre animations et fêtes locales, nous avons tous en mémoire la magnifique fête organisée cet été pour les 50 ans du club.

En attendant, le bureau du club et l'ensemble des joueurs se joignent à nous pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter les meilleurs vœux de l'U.S.C. pour l'année 2006.

Bonne et Heureuse Année 2006 à tous.

**Jean Michel LAFRECHOUX**

**Jean Paul MESMIN**



## Groupe Folklorique L'Eteurbeuil

Le groupe l'Eteurbeuil n'a pas eu une activité débordante en 2005 mais on peut signaler toutefois quelques activités et événements importants.

Tout d'abord un programme de répétitions à thèmes dans l'hiver 2004-2005 et au printemps qui fut bien agréable et assez apprécié de tous. Le principe : Une répétition suivie d'un petit repas à thème. Jugez plutôt : Grimole et Beaujolais - Huîtres et vin blanc - Galette des Rois et Cidre - Barbecue, etc.

Puis, forts de cette bonne préparation hivernale, un déplacement en Allemagne du 8 au 14 juillet à l'invitation de nos amis du Volkstanzgruppe d'Erfurtshausen. Nous avons passé avec eux en compagnie des membres de notre Comité de Jumelage et de quelques Castelgarniérois qui se sont joints à nous, quatre jours fort agréables mais avouons-le un peu fatigants en raison surtout du manque de sommeil. Heureusement, il y avait la Bière...

Ces festivités organisées à l'occasion de la fête de l'Eglise à Erfurtshausen se sont déroulées en présence des délégations du pacte d'Amitié (Allemagne - Autriche - France - Italie). Malgré l'absence de notre musicien, nous avons tout de même pu assurer un spectacle de danses accompagnés par Clara et Margarete

les deux musiciennes du groupe allemand qui maîtrisent parfaitement notre programme.

Enfin récemment, les 15 et 16 octobre, nous nous sommes rendus à Chambourcy en région parisienne à la demande de Mme SAURY (Château de Monchandy) pour y animer une soirée dans le cadre de la fête des fruits. Agréable week-end pour nous avec un hébergement en Auberge de « Jeunesse » (et oui) sur les bords de la Seine. Nous avons commencé dès notre arrivée par un pique-nique de très grande tenue (Huîtres, Foie gras, et les nombreux vins et nectars qui doivent les accompagner...). Puis nous avons été fort bien accueillis par l'organisation locale chapeautée par Mme SAURY, heureuse de faire découvrir à ses amis de Chambourcy le magnifique et non moins virevoltant « Folklore du Civraisien ».

Notre groupe est toujours confronté au problème du manque de musiciens et nous lançons encore des appels à tous ceux qui seraient intéressés pour nous rejoindre avec un instrument du type : Accordéon, Violon, Clarinette, Vielle... N'hésitez pas à nous contacter si cela vous intéresse d'autant plus que ce ne serait pas hyper prenant puisque les demandes de sorties sont, de nos jours,

assez peu nombreuses.

Ce problème de manque de musiciens est d'autant plus regrettable pour notre groupe que nous avons depuis plusieurs années un effectif stable (environ 20 à 25 personnes) et qui maîtrise maintenant bien le programme.

Ami(e)s Castelgarniérois, l'ensemble du groupe l'Eteurbeuil vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux de Bonheur, de Santé et de Réussite pour 2006.



## La Cantine



Vendredi 26 août 2005, premier jour de la rentrée scolaire à Château-Garnier. La cantine a repris ses activités. Marylène, Murielle et Sandrine ont accompagné et accueilli les enfants à la cantine scolaire.

Murielle LÉBOUCHER, ayant quitté notre commune en septembre dernier, Mme Gwendoline LACOSTE la remplace pour l'accompagnement et la surveillance des enfants à la cantine.

Suite à l'assemblée générale du mois d'octobre dernier, les tarifs des repas enfants et adultes a été augmenté : Prix enfant : 2.15€ à **2.20€** - Prix adulte : 3.40€ à **3.47€**. La cotisation est restée fixée à **5€** (elle sera comptabilisée sur la première facture).

Dû à un manque d'effectif, un système de carte à compléter pour une durée de 15 jours a été mis en place pour les enfants mangeant irrégulièrement à la cantine. Cette carte permet de mieux gérer les courses et les repas en fonction du nombre d'enfants inscrits. Nous remercions toutes les familles qui nous remettent cette carte dûment complétée dans la boîte à lettres de la cantine.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Présidente: Mme Liliane FOUSSIER

- Vice-présidente: Mme Sylvie HUVELIN
- Trésorier : M. Patrice COGNEE
- Secrétaire : Mme Valérie POMEL
- Trésorière secrétaire adjointe: Mme Danielle LAFRECHOUX
- Vérificatrices aux comptes : Mme Christelle MOINEAUD et Mme Sylvie MOINEAUD
- Préposée aux courses : Mme Gwendoline LACOSTE

Nous vous remercions de votre présence pour le concours de Belote, le dimanche 27 novembre 2005.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour de nouvelles idées. Vous pouvez contacter l'un des membres du bureau.

L'association de la cantine scolaire vous souhaite de bonnes fêtes de Noël 2005 et une excellente année 2006.

A bientôt,

Le bureau.

Le loto de la cantine du 2 octobre dernier a été une grande réussite et nous vous remercions de votre contribution.

*Quelques photos des enfants se régaland à la cantine dans la joie et la bonne humeur !!!!*



## Le Comité des Fêtes

### ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de notre association a eu lieu le samedi 19 novembre 2005. Des points examinés il ressort principalement que !

1°) le bilan financier établi par notre Trésorière Claudine CHEVAIS fait apparaître un déficit de 105,08 € dû notamment à une diminution importante des locations de tentes et de vaisselle. En outre le versement d'une participation par le Comité de Jumelage a permis d'atténuer le déficit de l'exercice 2005, malgré la subvention du Pays Civraisien attribuée à la

Foire de la St Maurice. La situation financière au 27/11/2004 était de 3925,77 €.

2°) Mrs Thierry SAIVEAU et Jean-Michel TOURON ayant donné leur démission, le Comité les remercie pour le travail effectué.

L'élection du tiers sortant 2005 a vu les personnes suivantes réélues à l'unanimité :

- Mme Claudine CHEVAIS,
- Mr Jacques CHEVAIS,
- Mr Christian BONNIN,
- Mr André DELAGE,

- Mr Bernard MONFRONT.

3°) Le calendrier 2006 des fêtes et manifestations a été établi et diffusé dans cette gazette.



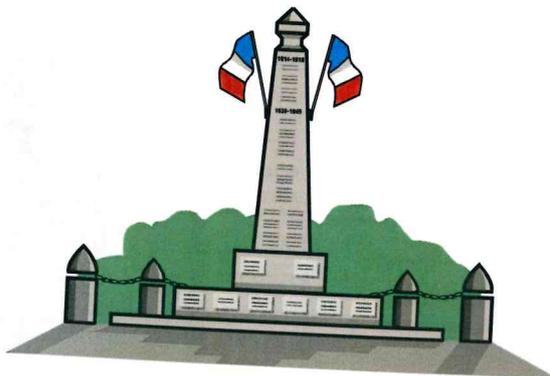
## A.F.N.

A l'occasion de la commémoration officielle de la fin de la guerre d'Algérie, le 5 décembre, l'ensemble des sections représentant le secteur 6, s'est retrouvée à Château-Garnier avec au programme, une cérémonie religieuse du souvenir célébrée par le Père Bernard LOY à 10 h 30, suivie d'une minute de silence au monument en souvenir de nos morts avec un dépôt de gerbes par le SOUS-PREFET accompagné du Député M. LEPERCQ, du Général MORICHON et de Mme Claudine CHEVAIS, représentant la municipalité.

Un vin d'honneur fut ensuite offert par la Municipalité.

Un banquet réunissant près de 180 convives, concocté par l'Auberge de la Blourde, clôtura cette journée du souvenir.

Le Président, Gilles CHEVAIS.



## Le Plan d'Eau



Une saison 2005 pourtant bien ensoleillée dans notre région ; Mais où sont donc passés nos pêcheurs ??? 40% de pêcheurs en moins pour l'ouverture de la pêche en mars dernier.....

Une analyse de l'eau était effectuée tous les 15 jours durant la période estivale et affichée au Plan d'eau et en Mairie. Elle nous a permis de vérifier la qualité de l'eau pour la baignade ainsi que pour nos amis les poissons.

**Des résultats très satisfaisants tout au long de l'été !!!** Alors !!! N'hésitez plus : venez vous reposer, pique-niquer, jouer, déguster nos délicieuses glaces, golfer, et pêcher de superbes poissons de 13 à 17kg !!!



Nous remercions la Commune pour la mise à disposition de Gwendoline Lacoste que nous félicitons pour la qualité de son travail : un plan d'eau bien entretenu et un charmant sourire pour accueillir les pêcheurs, campeurs et consommateurs à la buvette.

- **Bilan des travaux effectués en 2005 :**

Mise en place de WC côté route de Gençay.

Installation électrique, eau et assainissement du camping.

- **Quelques travaux à réaliser en 2006 :**

Afin de préserver au mieux le bungalow, quelques travaux de couverture seront effectués.

Un « petit coup » de peinture fraîche pour rénover le camping.

L'achat d'un grand nombre de poissons afin de remplir notre étang.



Nous vous invitons chaleureusement à notre **Assemblée Générale du dimanche 12 février 2005**, et à notre **concours de belote, samedi 14 janvier 2006 à 20h00**, salle des fêtes de Château-Garnier.



*Toute l'équipe du Plan d'eau vous souhaite une excellente santé et une très bonne année 2006.*



## La page gourmande



### Fondant aux pommes (ou aux poires)

Recette de Mme CHEVAIS Jocelyne



#### Ingrédients :

- 150g de farine
- 100g de sucre en poudre
- 2 œufs
- 10 cl de lait
- 3 cuillerée à soupe d'huile
- 2 cuillerées à café de levure
- beurre pour le moule
- sel



#### Pour la finition :

- 80g de beurre
- 1 œuf
- 3 cuillerées à soupe de sucre
- 80g d'amandes effilées



#### Préparation :

- Mélangez le sucre, 2 œufs et 1 pincée de sel, fouettez le mélange jusqu'à ce que la préparation mousse.
- Incorporez la farine et la levure puis délayez la pâte avec le lait et l'huile.
- Dans un moule à manqué, disposez les pommes (ou poires) coupées en gros morceaux dans le fond du moule.
- Versez la préparation sur les fruits et cuire 20 min., th. 8.
- Pendant ce temps-là, mélangez 80g de beurre avec l'œuf et le sucre.
- Sortir le gâteau du four, versez ce mélange sur le gâteau et saupoudrez avec 80 g d'amandes effilées.
- Remettre au four encore 20 min.



Régalez-vous !!!!!



## Notre histoire locale

### Le Routin du Père Brochille

Notre chemin de randonnée s'appelle le « Routin du Père Brochille ». Pourquoi donc « thiau nom », vous savez çqu'olé un routin, olé un petit chemin, et d'où qu'le devint thiau Père Brochille !

Pendant de nombreuses années, les Castelgarniérois connaissaient « Brochilles » en lisant le journal paroissial « Le Blé qui Lève ».

En première page, à droite en bas, une histoire en patois « Brochilles » signée l'Ancien. Que d'anecdotes sur les habitants, sur les modes de vie, sur les coutumes. !

Qui était le fabuliste de ces histoires ? Et bien notre cher Curé Aristide FAYOUX.

Et le Père Brochille, c'est une toile peinte par Albert BESSE. Cet homme était connu chez nous, il passait ses vacances dans la famille du Dr MESMAIN. Plusieurs de ses toiles sont consacrées à Château garnier. Parmi elles, se détache le type du vieux jardinier poitevin pris sur le vif à Château Garnier ... C'était le Grand-père TOURON ! Cette toile a été offerte à notre Abbé. Celui-ci lui faisait raconter ses histoires patoisantes.

Nous les enfants regardions la lune et cherchions « Brochille » avec son fagot. Que d'imagination !

Plus de « Brochille » depuis le départ de notre curé, alors en prenant notre Routin nous aurons une pensée pour lui.

## La page nostalgie : les reconnaissez-vous ?



Retournez la gazette pour avoir la réponse

En haut de gauche à droite : Honoré TRICK, ARTUS, Clémentin ARLLOT (Maire), Jean-Claude BERNARD, Jean VI-GNAUD, BERGER.  
En bas de droite à gauche : Jacky TINGAULT, Jean-Pierre BERNARD, Gérard CHAMBON, Francis BREVET.

## La page Nostalgie



### La jeunesse de la CLASSE 47 :

*Qui reconnaissez-vous sur cette photo ?*

*Retournez la gazette pour avoir la réponse*

*En haut de gauche à droite : A. ARTUS, Jean CHAMBON, A. CHAMBON, Jean CHAMBON, Robert PERAULT, Ludovic THOMAS, Eke ROUSSEAU, Jacques LELONG, Jean MOREAU, Robert CHARROUX, Henri DURAND, Jacques DEFORGES.  
En bas de droite à gauche : Achille GUILLOIN, Ida BENNATTEAU, André BARRIE, Jacqueline TALBOT, Marcel HEBRAS, Madeleine ARTUS, Thérèse VALADE, Eugénie CHEVAIS, Clémentin ARIOT (Maire), Yvette GATELLIER, Renée BEAU, Jean BERGER-BORDAS*

## Le Mot du Maire



*Je ne doute pas que tout comme moi vous avez pris plaisir à lire ce dixième bulletin municipal.*

*Grâce à lui vous avez pu découvrir de multiples informations concernant la vie de notre commune et de ses associations.*

*Je tiens une nouvelle fois à remercier toute l'équipe rédactionnelle pour la qualité de leur travail.*

*Merci également à tous les responsables d'associations pour leurs activités et leurs actions qui contribuent à dynamiser Château Garnier.*

*Avant de vous donner rendez-vous pour la prochaine gazette, je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à votre famille de bonnes fêtes de fin d'année.*



*Joyeux  
Noël*

*Bonne nuit*



### **Comité de rédaction :**

*François AUDOUX*

*Claude BERNARDIE*

*Claudine CHEVAIS*

*Christian DEVERGE*

*Huguette LEOBET*

*Claudette MARCHAND*

*Isabelle RIBARDIERE*

### **Publication assistée par ordinateur :**

*Isabelle AUDOUX*

*Eliane BARREAU*

*Gwendoline LACOSTE*

*Michel ROUET*

